

Les chemins de la participation citoyenne des jeunes Kanak de Koné (Nouvelle-Calédonie)

Paths towards citizen participation among kanak youth in Koné (New-Caledonia)

Ève Desroches-Maheux

Number 80, 2018

Citoyenneté des enfants et des adolescents

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1044114ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1044114ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Lien social et Politiques

ISSN

1703-9665 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Desroches-Maheux, È. (2018). Les chemins de la participation citoyenne des jeunes Kanak de Koné (Nouvelle-Calédonie). *Lien social et Politiques*, (80), 149–170. <https://doi.org/10.7202/1044114ar>

Article abstract

Based on an ethnographic fieldwork, this article explores the forms and modalities taken by the civic participation of the Kanak youths living in Province Nord, New Caledonia. Being at the dawn of a referendum on its accession to a full sovereignty, this French territory of a sui generis status is now at a turning point in its history. In preparation for this event, the Nouméa Accord laid the foundations of a New-Caledonian citizenship, situated, for the moment, within the French citizenship. However, this citizenship in construction poses the question of the place given in it to the Kanak, the indigenous people of the territory. Approaching citizenship as a set of “political subjectivation processes” producing a citizenship simultaneously “determined by the state and by the subjects composing it”, we explore the answers and “negotiation attempts” made by the Kanak youths toward it. Results show that despite some negative representations playing against them, the youths still appropriate possibilities opened up by public policies and programs in hope to make their grievances heard and to implement structuring projects. Furthermore, as those forms of civic practices are used as handles to resist French hegemony in Province Sud by youths that seek above all to strongly affirm their Kanak identities, north youth participation in the public space appears rather embedded in an inclusive approach toward other communities.

Les chemins de la participation citoyenne des jeunes Kanak de Koné (Nouvelle-Calédonie)¹

ÈVE DESROCHES-MAHEUX

(Maîtrise en anthropologie - Université Laval ; Centre
interuniversitaire d'études et de recherches autochtones (CIÉRA))

Lors d'un terrain d'enquête ethnographique en Nouvelle-Calédonie, je me suis intéressée à l'implication des jeunes Kanak² au sein de la commune de Koné. Ce site a attiré mon attention en raison du projet de développement minier de grande envergure entrepris par les élus indépendantistes au début des années 2000 afin de favoriser le rééquilibrage économique et, par le fait même, de diminuer les inégalités sociales. Le complexe Koniambo Nickel SAS comprend une mine de nickel, une usine de traitement, un port et plusieurs infrastructures. Depuis son implantation, il a engendré des bouleversements socioéconomiques en province Nord et plus particulièrement, dans la commune de Koné. Cet endroit en pleine effervescence, et foyer de changements majeurs, constitue ainsi un lieu propice à l'émergence de nouvelles formes de participation citoyenne et politique chez les jeunes Kanak. De plus, considérant que des enjeux d'inclusion et d'exclusion sont au cœur de la citoyenneté, il m'a semblé capital de m'intéresser à ceux qui sont à la marge de ces changements afin de comprendre « l'effet de co-construction du centre et des marges politiques » (Gagné et Neveu, 2009 : 16) dans la définition du « destin commun ». Cette notion, introduite dans l'Accord de Nouméa (1998), renvoie à la reconnaissance des « ombres de la période coloniale » et désigne l'objectif de permettre « au peuple d'origine de constituer avec les hommes et les femmes qui y vivent une communauté affirmant son destin commun » (Accord de Nouméa).

Cette démarche s'inscrit dans une approche de la citoyenneté en anthropologie qui s'intéresse davantage aux processus sociaux et politiques à travers lesquels la citoyenneté se constitue (Gagné et Neveu, 2009 ; Clarke *et al.*, 2014). Ainsi, la citoyenneté est vue comme prenant forme au gré des relations entre individus ainsi qu'entre et au sein de groupes (Gagné et Neveu, 2009 : 13) plutôt que dans les seuls rapports entre l'État et le citoyen (Neveu, 2008 : 288). Comme nous y invitent Gagné et Neveu, nous comprenons la citoyenneté comme un « ensemble de processus où s'entremêlent dimensions statutaires et relationnelles, enjeux d'appartenance et d'engagement, rapport à l'État et aux autres » (2009 : 8).

L'analyse proposée repose sur les résultats d'une recherche exploratoire réalisée de juin à août 2014 auprès de jeunes résidents de Koné, se désignant comme « la bande », impliqués dans la création d'une association : l'Organisation Jeunesse de Koné (OJK). Le modèle associatif issu de la loi française du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association constitue un site intéressant pour explorer les pratiques citoyennes dans le cadre républicain, puisque les associations ont été imaginées pour circonscrire les formes de l'engagement civique (LeFevre, 2013 : 178) et agir à titre de corps intermédiaires entre la sphère privée – celle des identités particulières – et la sphère publique – celle de l'intégration sociale (voir Barthélémy, 2000 ; Neveu 2003).

Je dresserai d'abord un portrait de l'histoire de la Nouvelle-Calédonie et du contexte politique, social et économique en province Nord. Cette mise en contexte, nécessaire à la compréhension de l'implication des jeunes puisqu'elle détermine ce qui est « pensable, possible ou légitime à un moment donné » (Naepels, 1998 : 17) pour eux, sera suivie d'une description des jeunes participant à la recherche. Il est important de savoir que ces derniers sont souvent l'objet de représentations négatives selon lesquelles ils seraient « délinquants » ou « prisonniers » de la tension entre tradition et modernité, situation qui les mènerait à une « perte identitaire ».

Pour faire contrepoids à ces représentations, la « jeunesse » est abordée selon une approche centrée sur les compétences, les capacités créatrices et les acquis que développent les jeunes en tant qu'« agents actifs au sein des univers sociaux et culturels pluriels et complexes dans lesquels ils évoluent » (Poirier, 2009 : 32). Certaines opportunités sont en effet saisies par les jeunes afin de modifier les normes sociales et culturelles et de faire face aux changements (Bucholtz, 2002 : 530). Il importe également de préciser que « la jeunesse » est considérée comme une catégorie mobile et plurielle,

définie par des normes sociales, culturelles et institutionnelles en constante redéfinition (Poirier, 2009 : 21). Ce faisant, elle ne peut être définie par une simple tranche d'âge. L'identification à la catégorie « jeune » et la désignation comme « jeune » sont le résultat de relations intergénérationnelles³, sociales et politiques conflictuelles (Salaün, 2009 : 80). Ainsi, le terme « la jeunesse » est employé comme un « embrayeur »⁴, ce qui signifie qu'il ne peut être compris qu'en fonction du contexte d'énonciation et de la position des interlocuteurs, laissant ainsi la place aux discours de et sur la jeunesse, aux expériences et aux pratiques des jeunes (Jérôme, 2010 : 43). Sont donc considérés comme « jeunes » dans cet article ceux se désignant ou étant désignés comme tels au moment de l'enquête.

Enfin, prenant en compte le rôle des politiques publiques dans la mobilisation politique des jeunes, je serai attentive à la manière dont ces derniers se réapproprient les projets d'abord initiés par les politiques publiques. Alors que l'État tente, par un éventail de moyens, de produire et de définir « le bon citoyen », ces derniers tentent d'y répondre et de négocier (Bénéï, 2005 : 8). La citoyenneté étant ici abordée comme un ensemble de « processus de subjectivation politique », produisant une citoyenneté à la fois « déterminée par l'État et par les sujets qui la composent » (Gagné et Neveu, 2009 : 11), par leur mobilisation dans l'association, les jeunes de Koné participent à la construction de la citoyenneté néo-calédonienne.

1. Contexte de la recherche

Situé à près de 20 000 km de la métropole française dans le Pacifique Sud, l'archipel de la Nouvelle-Calédonie fut annexé à la France en 1853. La colonisation fut marquée par la mise en place du régime de l'indigénat en 1887 au détriment des Kanak (Merle, 2010). L'instauration de ce régime de droit particulier permit la marginalisation sociale et politique de la population indigène, notamment par leur exclusion de la citoyenneté française et par l'imposition d'un système de réserves. Il faudra attendre son abolition en 1946 et l'instauration progressive du droit de vote⁵ pour voir l'arrivée des Kanak sur la scène politique (Trépied, 2010b). Avec un léger décalage sur les mouvements de décolonisation à l'international, les années 1970 verront l'émergence d'un mouvement revendiquant l'indépendance au sein de la population kanak auquel s'opposèrent les loyalistes qui désiraient rester fidèles à la France (Mohamed-Gaillard, 2003 : 177). L'accumulation et l'augmentation des tensions

entre les deux camps, mais aussi avec l'État français, menèrent à une période d'affrontements violents surnommée « les événements » (1984-1988).

Les accords de Matignon (1988) mirent un terme à ces affrontements et permirent l'accès des Kanak à une plus grande autonomie politique. Ces accords prévoyaient notamment le redécoupage administratif du territoire en trois provinces, soit les provinces Sud, Nord et les Îles Loyautés, des mesures pour favoriser le rééquilibrage économique et un référendum sur l'autodétermination du territoire qui devait avoir lieu en 1998. La provincialisation a permis une décentralisation des pouvoirs et l'accès des Kanak aux commandes de la province Nord et des Îles Loyautés, qui disposent d'un certain nombre de compétences, tant sur le plan de l'éducation, de l'économie, des infrastructures, que de la culture. Toutefois, afin d'éviter un référendum couperet, un nouvel accord (l'Accord de Nouméa) a été signé en 1998. Depuis sa signature, la collectivité est engagée dans un processus de « décolonisation » devant donner lieu à un référendum sur l'autodétermination en 2018. Il pose également les bases d'une citoyenneté calédonienne située, pour le moment, à l'intérieur de la citoyenneté française. Celle-ci est rattachée à un corps électoral restreint⁶ qui pourra se prononcer lors du référendum. Dans son préambule, l'Accord de Nouméa reconnaît l'« ombre de la période coloniale » et promet de « restituer au peuple kanak son identité confisquée, ce qui équivaut pour lui à une reconnaissance de sa souveraineté, préalable à la fondation d'une nouvelle souveraineté, partagée dans un destin commun » (Accord de Nouméa). L'originalité de la citoyenneté néo-calédonienne est qu'en introduisant la notion clé du « destin commun », elle devient manifestement sociale. Il ne s'agit donc pas uniquement d'une citoyenneté à laquelle sont rattachés des droits et devoirs civils et politiques, mais d'une citoyenneté qui cherche à transformer les rapports sociaux et politiques au sein de la société calédonienne (Demmer et Trépied, 2017 ; Le Meur, 2017).

Dans leurs études respectives menées principalement à Nouméa, capitale de la Nouvelle-Calédonie, Stéphanie Graff (2016) et Tate LeFevre (2013 ; 2015) soulignent les enjeux politiques que soulèvent la citoyenneté calédonienne et le destin commun. Pour LeFevre (2013), le projet de destin commun permet le prolongement des dynamiques coloniales de domination puisqu'il est le produit d'un projet d'intégration à la « républicaine » et de politiques culturelles qui, plutôt que de servir les aspirations des Kanak à la souveraineté, perpétuent leur marginalisation et l'effacement de leur identité, et ce, au profit de l'État français. La reconnaissance du peuple kanak est rendue possible, selon

les deux auteurs, dans la mesure où l'accord prévoit une nouvelle citoyenneté à laquelle devra se subordonner l'identité kanak. Graff (2016), pour sa part, souligne l'invisibilité de l'histoire coloniale dans les récits devant fonder la citoyenneté calédonienne et précise que « le destin commun semble être un chemin à sens unique sous-entendant l'assimilation et l'acculturation des Kanak à une société qui se veut calédonienne » (Graff 2016 : 20). Le contexte de la province Sud, plus précisément de la ville de Nouméa, possède quelques caractéristiques particulières qui me semblent importantes pour comprendre leurs analyses de la participation des Kanak dans l'espace public. Mentionnons d'abord la forte majorité d'anti-indépendantistes en province Sud, comme en témoigne la composition de l'Assemblée de province, dont 33 élus sur 40 proviennent de formations politiques anti-indépendantistes. Ensuite, alors qu'en 2014, 39 % de la population de la Nouvelle-Calédonie disait appartenir à la communauté kanak, celle-ci représentait seulement 24 % de la population habitant à Nouméa, surnommée « la blanche » (ISEE⁷). De plus, les Kanak de Nouméa sont souvent relégués dans les squats, qualifiés d'« océaniens » (Dussy, 2012) et dans des quartiers populaires à la périphérie de la ville, près des quartiers industriels (Barnèche, 2009). De manière générale, les Kanak sont donc confinés aux marges de la ville, tant dans ses dimensions spatiales que sociales. Dans ce contexte, Graff (2016) et LeFevre (2015) observent que la participation des Kanak, notamment des jeunes, dans l'espace public prend une forme plus exclusive, voire défensive et revendicatrice. Plutôt que de participer à l'édification de la citoyenneté calédonienne comme site du vivre-ensemble, les jeunes Kanak cherchent avant tout à faire valoir leur identité kanak et à s'approprier l'espace urbain comme Kanak : « *in their engagement with associations, Kanak youth are actively subverting the cultural and political hegemony of French settler society and asserting their difference as indigenous peoples* » (LeFevre, 2013 : 178).

2. La bande de Koné : des jeunes « perdus » et « délinquants » ?

Le territoire de la commune étant étendu, j'ai travaillé essentiellement auprès de « jeunes » du village, « les urbains », lesquels se distinguent des jeunes des tribus (Barnèche, 2009). Ils s'identifiaient et étaient désignés comme « jeunes » et s'autodésignaient « la bande ». Le noyau dur de la bande était composé d'environ 10 jeunes de 13 à 33 ans. D'autres jeunes s'ajoutaient à la bande et participaient à leurs activités selon les périodes. Les jeunes de la bande correspondaient majoritairement aux caractéristiques souvent utilisées pour qualifier les jeunes « en crise » de la Nouvelle-Calédonie. Sur les six garçons du noyau, quatre n'avaient pas terminé leur brevet ou baccalauréat

(l'équivalent des diplômes d'études secondaires et d'études collégiales au Québec), aucun n'avait d'emploi, et ils consommaient tous régulièrement de l'alcool et du cannabis. Parmi les quatre filles, deux d'entre elles – l'une de 13 ans et l'autre de 16 ans –, avaient un bébé. Toutefois, ces jeunes sont loin de représenter tous les jeunes de Koné. J'ai également eu l'opportunité de côtoyer des jeunes filles protestantes pratiquantes du même âge, ayant obtenu une licence, un emploi et un mode de vie socialement accepté. Plusieurs jeunes sont également intégrés comme travailleurs au sein du complexe minier KNS. Ces exemples démontrent, par ailleurs, comme le propose Pierre Bourdieu, que « la jeunesse » ne peut être conçue comme « une unité sociale [...], un groupe constitué, doté d'intérêts communs [...] rapportés à un âge défini biologiquement » (1980 : cité dans Mauger, 2001 : 138).

Les caractéristiques qui marquent la bande, qui ne représente par ailleurs qu'une partie de la jeunesse kanak, font pourtant que la jeunesse est souvent perçue d'un mauvais œil et qu'elle est qualifiée de « violente » et de « délinquante ». Ce genre de discours n'est pas tenu seulement au sein de la société dominante, comme en témoigne l'extrait suivant qui provient d'un rapport sur « La place du jeune kanak dans la société contemporaine et les moyens de lutter contre la marginalisation d'une partie de la jeunesse » produit par le Sénat Coutumier (2009). Prévu dans l'accord de Nouméa (1998), le Sénat Coutumier fut créé en 1999 avec pour fonction de se prononcer sur tout sujet touchant l'identité kanak auprès des institutions de la Nouvelle-Calédonie⁸. Il est composé de sénateurs coutumiers qui sont exclusivement de « vieux »⁹ hommes kanak désignés par chaque conseil coutumier selon les usages reconnus par la coutume.

Les jeunes ont du mal à se fixer dans tout ce qui gravite, dans le monde actuel. Vivant en témoin de ce qui se passe autour d'eux dans le paysage politique, ils ne comprennent pas les propos des interlocuteurs, accentuant ainsi l'image floue de la projection vers l'avenir en raison qu'ils n'en maîtrisent pas les tenants et les aboutissants. De ce fait, l'implication du jeune dans les espaces de parole et d'actions politiques devient très difficile, voire impossible. (Sénat Coutumier 2009 : 41)

Si le rapport dont est tirée cette citation a pour but de proposer des solutions contre la marginalisation des jeunes, l'extrait projette une vision réductrice et péjorative de ces derniers. Les difficultés vécues par les jeunes se transforment en un discours qui les dépossède de leurs capacités

créatrices. En d'autres mots, leurs réflexions, visions, discours et modes d'engagement sont balayés du revers de la main. Ces propos relaient un autre type de discours, principalement tenu sur les jeunes vivant en milieu urbain¹⁰, qui soutient que les difficultés vécues par les jeunes sont causées par une perte des repères et des valeurs traditionnelles (LeFevre, 2015). Fondé sur une représentation figée de la culture, ce discours contribue d'une part à placer l'identité kanak dans une altérité infranchissable et d'autre part à marginaliser les jeunes en les dépossédant de leurs capacités à transmettre la culture ainsi que de réfléchir sur le monde qui les entoure (Salaün, 2009).

Au premier abord, ces discours peuvent être convaincants. Certaines statistiques, inspirées de critères occidentaux, montrent que les jeunes Kanak vivent plus de difficultés que les jeunes Européens calédoniens. Par exemple, en 2008, 67 % des jeunes Européens calédoniens de plus de 21 ans avaient obtenu un baccalauréat contre 34 % des jeunes Kanak¹¹ (Hamelin *et al.*, 2008 : 18). Les jeunes Kanak étaient aussi dans une proportion de 38 % à être inactifs¹² ou au chômage, contre 9 % des Européens calédoniens (Hamelin *et al.*, 2008). Toutefois, est-il juste de croire que les obstacles et difficultés auxquels sont confrontés les jeunes Kanak se traduisent en incapacité à s'engager dans la collectivité et dans la sphère politique ? En d'autres termes, si l'on retient une définition du citoyen comme étant celui qui « prend part au public » (Crowley, 2003, citée dans Neveu 2005 : 8), peut-on penser qu'ils sont à la marge de la citoyenneté ? Au contraire, comme nous le verrons avec les jeunes impliqués dans l'association Organisation Jeunesse de Koné (OJK). Plutôt que de rester passifs et d'être incapables de se « fixer dans tout ce qui gravite dans le monde actuel » (Sénat Coutumier, 2009 : 41), ces jeunes forgent leurs visions d'un monde souhaitable et tentent d'agir sur les situations qui les concernent. Même s'ils empruntent des parcours sinueux, souvent semés d'embûches, les jeunes d'OJK utilisent les possibilités ouvertes par les politiques et programmes publics afin de s'engager dans des processus d'action collective, et ce, selon leurs propres modalités et en fonction de leurs propres projets d'avenir.

3. Les chemins de la participation

Pendant toute la période de ma recherche, la bande occupait une grande partie de son temps à mettre sur pied et à officialiser l'association OJK. En effet, au moment de mon arrivée sur le terrain, elle n'était pas une association

loi de 1901, mais plutôt une association de fait, c'est-à-dire que l'association n'avait aucune reconnaissance officielle. L'organisation avait pour slogan : « Toi jeune, tu veux quoi ? On fait quoi ? ». Ce slogan représente les deux principales orientations que se donnaient les jeunes au sein de l'association, soit d'inciter les jeunes de Koné à prendre la parole et à donner leur avis sur ce qui les touche par rapport aux politiques communales, mais aussi, de faire « bouger les jeunes ». La bande était donc animée par l'idée de « valoriser la jeunesse de Koné » en rendant les jeunes « acteurs » des changements qu'ils désiraient voir se réaliser. Dans cet objectif, la bande a organisé plusieurs activités de financement et de promotion : ventes de produits alimentaires (gâteaux, café, brochettes de viande) dans les lieux publics et lors d'événements, organisation de rencontres sportives au sein du village, participation à une entrevue radio-phonique avec la radio locale *Djidoo*, etc. Pendant une rencontre sportive, la bande a accepté de se faire interviewer et de se faire prendre en photo par un journaliste, qui publia quelques semaines plus tard un article dans la revue *Tārā a Pitū* intitulé « Koné, le besoin de faire ensemble ». La bande et la future association y sont présentées, à grande joie, comme exemples que « [l]a jeunesse de Koné se prend en main pour resserrer les liens et envisager des actions sur le long terme » (Tārā a Pitū, 2014 : 10).

En portant un regard attentif à l'historique de l'OJK, on s'aperçoit toutefois que la mise en place de politiques publiques à l'égard des jeunes, notamment en matière de sensibilisation à la citoyenneté, se trouve en amont de la mobilisation des jeunes. En effet, l'objectif de mettre en place un conseil de jeunes communal n'émanait pas directement des jeunes de la bande. En réalité, il avait été formulé par une autre association, l'Association pour la valorisation de la jeunesse en province Nord (AVJPN), également créée par des jeunes, surtout kanak, en 2011, avec l'aide technique et financière de la province Nord. Cette dernière eut un rôle important à jouer dans la création de l'AVJPN, puisque les jeunes se sont regroupés en association à la suite de la tenue de différents événements organisés par la province pour animer les jeunes, récolter leurs avis sur différents sujets et les mettre en dialogue avec les représentants de l'instance gouvernementale. Par exemple, en 2003 et en 2004 furent organisées des « Journées jeunesse » portant sur le thème « Jeunesse et citoyenneté ». Voulant mieux comprendre l'origine de ces journées, j'ai réalisé un entretien avec Nedia¹³, une des instigatrices du projet et chef à la Direction des Sports et des Activités Socio-Éducatives (DSASE) de la province Nord. En voici un extrait :

Ils vont te dire : « je suis un jeune de Koné ». Et quand on va lui dire : « oui, mais c'est quoi tes actes citoyens dans ta commune ? ». Il va te dire : « moi je fais ça dans ma famille, ça dans mon clan » ; et celui qui est en tribu, il va dire : « ma place c'est là, mon rôle c'est ça, et voilà ce que j'apporte au sein de mon environnement ». Il y en a qui vont te dire : « oui, je vais voter » et d'autres te disent : « moi, je ne vais pas voter parce que je suis en colère après les politiques ». On lui dit : « tu parles de citoyen, mais tu n'es pas citoyen ». Un des devoirs de citoyen c'est d'aller voter. [...] Et nous on a fait tout ce travail-là avec eux pour arriver à se mettre d'accord sur cet intitulé-là. [...] [O]n a validé avec eux cet intitulé de démarche citoyenne. Et quand on dit démarche, c'est que je me « rends acteur » de ce que je fais dans ma commune ou dans ma famille, dans mon pays ou ma région. C'était le mot « démarche », pour ne pas dire la citoyenneté. [...] [S]'ils [les élus] ont accepté qu'il y ait cette grande journée provinciale pour les jeunes, qu'elle [la province] ait permis qu'il y ait un espace de parole, d'échanges entre les jeunes, les moins jeunes ou les politiques, c'est qu'elle avait déjà une orientation, un intérêt pour sa jeunesse.

Cet extrait témoigne de la préoccupation politique que constitue la citoyenneté des jeunes et du « dialogue » qui s'est institué entre les représentants des politiques publiques et son « groupe cible », les jeunes. De plus, alors que le vote est identifié, voire imposé comme un acte important pour faire preuve de citoyenneté, la définition proposée par Nedia ne s'y limite pas. Pour elle, la citoyenneté est aussi le fait d'agir, de se « rendre acteur », que ce soit à petite échelle, dans sa famille et dans sa commune, ou à échelle plus large, dans son pays. Elle ne réduit pas la citoyenneté à une définition centrée uniquement sur sa dimension verticale, soit le rapport d'un individu à l'État, mais prend également en compte sa dimension horizontale, c'est-à-dire les relations entre citoyens (Gagné et Neveu, 2009).

Revenons maintenant aux liens entre l'OJK et l'AVJPN. Cette dernière avait pour objectif de mettre en place un conseil de jeunes au niveau provincial dont les membres devaient être issus de conseils de jeunes provenant de chacune des 17 communes de la province. Pour réaliser cet objectif, l'association devait mobiliser des jeunes pour qu'ils forment des associations et mettent en place des conseils dans chacune des communes. Découlant directement

de ces efforts, l'OJK émane donc en partie des politiques publiques qui cherchent à encourager les jeunes à être des citoyens actifs.

Cette situation n'est pas surprenante puisque dans la République française, les associations servent à donner aux citoyens un espace de pratique de la citoyenneté (LeFevre, 2013b). Comme mentionné en introduction, elles agissent à titre de corps intermédiaires entre la sphère privée et la sphère publique. Ce faisant, l'État ou les institutions publiques font la promotion de l'engagement associatif afin de réguler et de favoriser leurs propres actions « dans le but d'assurer l'adoption et l'intégration sociales des individus » (Barthélemy, 2000 : 59) et de légitimer les politiques publiques.

Toutefois, doit-on s'arrêter ici et conclure que l'implication des jeunes est uniquement le fruit d'une tentative du gouvernement de « fabriquer » de « bons citoyens » (Gagné et Neveu, 2009) ? Si les jeunes ont accepté de se prêter au jeu, c'est qu'ils voyaient, tant dans l'association que dans le conseil de jeunes, le moyen de briser le sentiment d'impuissance face aux développements socioéconomiques liés à l'implantation du centre minier Koniambo Nickel SAS et la possibilité d'avoir un pouvoir plus direct sur leurs vies.

4. Saisir les opportunités

Le développement du centre métallurgique Koniambo Nickel SAS joue un rôle central dans la dynamique sociale à Koné et dans les représentations qu'ont les jeunes de celle-ci puisqu'ils se trouvent à l'épicentre des enjeux sociopolitiques et économiques de la province et, de manière plus précise encore, de la commune. Sur le plan démographique, la commune de Koné a vécu la plus forte croissance du territoire avec une augmentation de 7,14 % de sa population entre 2009 et 2014 (ISEE). Plusieurs jeunes ont d'ailleurs mentionné craindre que le village se transforme en un second Nouméa¹⁴. C'était le cas d'Amy :

Notre village, il commence à ressembler à la capitale de la Nouvelle-Calédonie, c'est-à-dire Nouméa. [...] Mais à cause de tous les gens qui viennent, on n'est plus calme. Il y a de la circulation, c'est chiant. Ce n'est plus notre vie d'avant. Quand on partait au village, c'était tranquille avant. Pis quand on se regardait, on se disait bonjour parce qu'on se connaissait. Mais maintenant, tous les gens qui viennent ici, dans notre village,

ils nous regardent comme si nous, on n'est pas des gens d'ici.

Si les jeunes reconnaissent les retombées positives du projet, certains d'entre eux mentionnent qu'ils bénéficient peu du développement. En plus d'entraîner une forte croissance démographique, l'implantation du projet a nécessité l'emploi de travailleurs expatriés. En 2010, sur les 3 200 employés travaillant sur le site de Koniambo Nickel SAS, 29 % provenaient de l'étranger (Grochain, 2013 : 168). Cette situation entraîne une crainte chez certains jeunes, qui ont le sentiment de se faire « prendre [leur] place » par les travailleurs étrangers. Pour sa part, Jonathan reconnaît les efforts que les travailleurs ont dû faire pour avoir des postes à l'usine, mais il se dit tout de même en colère :

Moi, je vois les autres, ils ont un travail, une maison, ils ont une voiture. Ils ont du fric, quoi. C'est vrai, ils ont sué pour ça, personnellement pour pouvoir arriver où ils sont, mais... Mais, moi voilà quoi! (rire) C'est vrai que quand un mec il vient, il travaille à Vavouto [l'usine de transformation du nickel]. Il a son fric, il a sa femme, il a une belle voiture et puis... moi, j'ai rien du tout, quoi. [...] Voilà, je suis en colère parce que ces mecs ils viennent d'ailleurs et ils prennent ma place. Il se f[ont] du fric sur ma terre.

De plus, alors que l'offre d'emploi a été multipliée par six de 2004 à 2011, 75 % des contrats sont à durée déterminée (Grochain, 2013 : 171). Cela n'échappe pas aux jeunes, surtout les moins qualifiés, qui n'ont accès qu'à des emplois temporaires. Willy explique, par exemple, que les jeunes ne sont « bons que pour le ménage. Passer avec les balais ».

Il importe toutefois de préciser que des mesures ont été prises afin de promouvoir l'emploi local, et plus particulièrement, celui des jeunes (Grochain, 2013). Des programmes tels que *Mobilité Québec* et *Mobilité Canada* ont été mis en place dans le but de former les jeunes dans les secteurs du développement industriel et de l'exploitation minière dans des cégeps du Québec (Salaün, 2014). Ce ne sont donc pas tous les jeunes qui ont de la difficulté à retirer des bénéfices des développements en cours.

Les propos des jeunes voulant qu'ils soient les grands défavorisés sur le marché de l'emploi local illustrent toutefois la manière dont certains vivent les inégalités socio-économiques que le « boom » économique vient

exacerber¹⁵. Toutefois, ce ressentiment n'est pas lié qu'aux impacts plus directs du développement comme l'emploi. Ils se plaignent aussi de ne pas profiter du développement important des infrastructures qui découle des changements majeurs ayant eu lieu dans la région ces dernières années. Jonathan, par exemple, se plaint que les jeunes de la commune n'ont pas le droit d'avoir accès aux terrains de football du stade Yoshida puisqu'«*elles [les autorités] ont peur d'esquinter la pelouse*». En réalité, l'accès est limité aux écoles et aux associations de sports et de loisirs, desquelles ne font pas ou plus partie plusieurs jeunes de la bande. Cette situation amène souvent les jeunes à formuler des propos attestant une perte de confiance envers «*les politiques*», c'est-à-dire les politiciens.

Ces exemples témoignent d'un sentiment d'être laissé pour compte ressenti par certains jeunes de Koné qui, à défaut de qualifications suffisantes ou de fréquenter des organisations reconnues (associations, écoles, etc.), bénéficient peu des retombées positives du développement socioéconomique.

Cette situation de mécontentement fait craindre à certains responsables de la mairie de Koné et certains habitants avec qui j'ai eu l'occasion de discuter l'augmentation d'actes d'incivilité comme forme de contestation par certains jeunes. Semblables actes ont été commis en 2014 à la tribu de Saint-Louis, dans la province Sud, suite à une fuite d'acide à l'usine de nickel Vale-Inco située dans la commune du Mont-Dore. Mécontents du règlement d'un contentieux relatif à un incident entre les autorités coutumières locales et la géante brésilienne, des jeunes ont protesté en bloquant la route du Sud à la hauteur de la tribu de Saint-Louis et ont lancé des pierres sur certaines voitures de passants. Ces événements ont mené à des altercations entre les manifestants et les gendarmes, allant même jusqu'à des échanges de coups de feu (Les Nouvelles-Calédoniennes, 2014).

Contrairement à ces craintes, chez les jeunes de la bande, le sentiment d'impuissance agit comme le moteur de leur implication civique. Pour réagir à ce qu'ils perçoivent comme une situation d'injustice, les jeunes se sont regroupés au sein d'une association pour avoir un pouvoir plus direct sur ce qui leur arrive et participer à la mise en œuvre de projets structurants. À l'aide du conseil de jeunes, ils espèrent donc pouvoir enfin faire entendre leurs doléances. C'est ce qu'expliquait Amy :

On essaie de regrouper les jeunes de notre village, pour qu'ils viennent nous aider pour qu'on monte notre conseil de jeunes.

Et une fois qu'on a notre conseil de jeunes, on peut avoir notre maison de quartier. Enfin, on peut avoir tout ce que l'on veut quoi. Tout ce qu'on va demander, les jeunes... ça va être nous les prioritaires. Parce que voilà, c'est notre village, pour notre village, quoi. Ça fait qu'on a décidé de monter une association pour ça.

Les jeunes espèrent ainsi également changer les représentations négatives les concernant. Jonathan désire « *montrer à tout le monde qu'on ne reste pas paumés bêtement* ». C'est ce que m'a expliqué Kally :

C'est bien de se représenter aussi quelque part. Parce qu'au final... enfin... ici, les vieux ils ont... pour eux, les jeunes, c'est des jeunes qui traînent, des délinquants. Ils ne font rien, patati patata. Puis voilà que les jeunes, ils montrent que finalement, on peut faire des choses, on peut animer dans la commune, on peut faire des... On peut montrer autre chose, quoi.

Contrairement à ce qu'affirmait le Sénat Coutumier dans son rapport de 2009, les jeunes sont loin de ne pas comprendre les « propos de [leurs] interlocuteurs », d'avoir une « image floue de la projection vers l'avenir », et encore moins, de « vivre en témoin ». Plutôt que d'attendre passivement que d'autres réalisent des projets à leur place, ils ont saisi l'opportunité offerte par l'AVJPN de s'associer. Il s'agit pour eux d'un outil et d'une stratégie pour entrer en dialogue avec les autorités publiques, d'obtenir des subventions et d'autres formes de soutien pour concrétiser certains projets, mais aussi pour être maîtres de leur image. Par leur implication, ces jeunes démontrent que malgré leurs difficultés, ils sont des agents actifs au sein de l'univers social et politique de Koné.

5. La co-construction de la citoyenneté

Contrairement à certaines associations de jeunes qui font spécifiquement la promotion de leur identité kanak, il était important pour la bande que les jeunes de toutes les communautés se sentent les bienvenus dans l'association¹⁶. Ainsi, contrairement aux jeunes participant à l'étude de LeFevre (2013), les jeunes d'OJK ne cherchaient pas particulièrement à affirmer leur différence en tant que Kanak. En cherchant à inclure les jeunes de toutes les communautés, l'OJK participait, d'une certaine façon, à façonner le destin

commun. Doit-on pour autant croire que la culture kanak s'est retrouvée effacée ou reléguée au second plan dans ce projet devant lier les jeunes de toutes les communautés dans l'espace public ? Au contraire, il fut l'occasion pour les jeunes d'insister subtilement sur l'importance d'inclure des valeurs kanak dans la citoyenneté calédonienne en marche. La démarche fut subtile, car le geste n'en est pas un de résistance. C'est en étant eux-mêmes, « tout naturellement », que les jeunes se sont rassemblés sous l'égide de valeurs kanak. Au cœur de ces valeurs, on retrouve notamment le sens de la communauté et l'altruisme, par opposition à l'individualisme. C'est bien là tout le sens de la « coutume » qui est fortement liée à l'identité. D'abord, utilisé par les Européens pour référer à ce qui est étranger aux Occidentaux chez les Mélanésiens (Wittersheim, 2006), le terme fit l'objet d'une réappropriation et d'une valorisation par les Kanak tout en gardant son sens qui le lie au monde mélanésien (Tjibaou, 1989). La notion réfère ainsi à « l'ensemble des dimensions de la vie sociale », aux règles de vie commune et aux valeurs qui sont celles de la société kanak (Kohler *et al.*, 1985).

Or, parmi les représentations négatives qui pèsent sur les jeunes Kanak, et plus particulièrement ceux habitant en milieu urbain, se trouve celle les accusant de devenir individualistes et d'avoir perdu le sens de la communauté (Peters et Anderson, 2013). Cette critique est par ailleurs souvent intériorisée par les jeunes comme en témoigne ce commentaire de Kassy : « *Et l'individualisme, tu le connais quand tu commences à sortir de la tribu et trouver le monde du travail. Et connaître l'évolution. C'est là que tu deviens individualiste.* » S'il est vrai que le milieu urbain rend plus difficile un mode de vie fondé sur la communauté, ces propos participent à forger une représentation figée de la culture kanak. Les individus ont la capacité de continuer à faire vivre les principes moteurs de leur identité et de leur héritage culturel (Gagné, 2013) comme le font les jeunes en créant et en s'impliquant dans une association.

Ainsi, alors que l'on sent des motifs d'ordre individuel dans les témoignages des jeunes – « *je suis en colère parce que ces mecs ils viennent d'ailleurs et ils prennent ma place* » – l'objectif officiel d'OJK était de mettre en place un conseil de jeunes communal, ayant pour motif fondamental l'entraide et le bien-être collectif. Ces principes sont si importants qu'ils ont souvent été la motivation des premiers pas de certains jeunes dans le milieu associatif. Pour Kassy, par exemple, sa découverte du milieu a débuté en allant simplement aider une association à la tribu de Poindah, située dans la commune de Koné, où elle a passé une partie de son enfance. Pendant plusieurs années, elle y a

aidé une association sans trop savoir ce qu'était et ce que faisait l'association. Pour elle, il était d'abord question d'entraide:

Moi je venais, ouf, je sais que la bande là, ils font partie de l'association puis, comme nous à la tribu on se donne la main, quand les associations faisaient des journées et nous demandaient la main, nous on va donner la main. Mais on ne sait pas concrètement c'est quoi leurs objectifs, ce pourquoi ils sont là. On s'en tape. Du moment qu'on se donne la main.

Les jeunes ont mentionné faire partie de l'association d'abord et avant tout pour aider les autres, plutôt que pour des raisons personnelles. Ils désirent s'assurer que les autres jeunes de la commune aient suffisamment d'activités pour s'occuper. Selon eux, le village n'est pas suffisamment animé et rien n'est fait pour corriger la situation. Ce serait cette situation qui les aurait fait «tomber à boire et à fumer».

Parce qu'il n'y avait personne sinon qui allait le faire. [...] Personne ne va le faire et puis moi, ça me... Personnellement moi, je suis tombé à boire pis à fumer parce qu'il n'y a rien à faire ici au village. Donc je ne voudrais pas que ma petite sœur, elle fasse pareil que moi, qu'elle tourne dans le village, qu'elle boive et qu'elle fume parce qu'il n'y a rien. Si jamais elle a des rencontres sportives ou je ne sais pas, des trucs qui animent les jeunes. Bah! Mieux vaut aller jouer au football que de fumer. Pis c'est pour faire bouger un peu notre village. (Jonathan)

Pour les jeunes qui habitent le village, l'association devient donc une stratégie pour activer des réseaux de solidarité et d'entraide qui témoignent d'un sens de la communauté toujours fort. Elle a même permis de développer des réseaux d'entraide entre les jeunes du village et les jeunes des tribus avoisinantes. Alors qu'une association de la tribu de Poindah organisait une soirée dansante, tous les jeunes de l'OJK se sont mobilisés pour les aider dans les préparatifs.

L'association a aussi permis à certains jeunes de visiter d'autres tribus et même, de se familiariser avec ce milieu méconnu jusqu'alors. C'est le cas pour Amy, une jeune de 16 ans ayant un bébé et qui a toujours habité au village de Koné :

Ça me permet de sortir un peu de chez moi, quoi. [...] je suis rentrée dans l'association pour sortir un peu de mon village, quoi. Ça fait que Poindah, c'est la première fois que moi, je vois Poindah. [...] À Poindimié, c'est la première fois que je reste à Saint-Denis [tribu de la commune de Poindimié] avec l'association. C'est pour ça que ça m'a fait du bien d'aller. C'est cool, c'est net, carrément. C'est délire. Ça me fait sortir aussi, parce que je n'ai jamais vu toutes les tribus dans mon village. Je suis toujours dans le même secteur. Je connais ma tribu, la tribu à ma mère, mais je ne connais pas les autres tribus.

Son engagement associatif lui a donc permis de briser l'isolement et de participer à des activités, comme des sorties en tribu, qui lui ont permis de renforcer son estime d'elle-même comme Kanak et de développer une identité plus positive. Malgré les transformations associées à un mode de vie qui s'urbanise, les jeunes de la bande témoignent d'une capacité à faire preuve de créativité pour créer de nouvelles formes de solidarité, que ce soit entre eux au village ou entre les jeunes du village et des tribus avoisinantes.

Enfin, la participation des jeunes en province Nord ne se pose pas en résistance directe à l'hégémonie politique et culturelle de la France coloniale, comme cela semble plus être le cas dans le grand Nouméa si on suit LeFevre (2013) et Graff (2016) dont les conclusions furent présentées au début de cet article. Toutefois, la valorisation de leur identité kanak n'est pas pour autant secondaire pour les jeunes de la bande de Koné. De par leur implication dans les espaces publics, ils participent à construire une citoyenneté calédonienne où des valeurs et principes kanak sont mis en avant. Cette forme de participation recoupe les orientations de politiques publiques de la province Nord envers la jeunesse. Pour Graziella qui s'affirme indépendantiste, la citoyenneté doit se bâtir sur la reconnaissance du peuple kanak tout en prenant « *en compte ceux qui sont arrivés dans notre pays* ».

Conclusion

Que ce soit en province Nord ou en province Sud, un système de représentations pouvant être comparé à un étau faisant pression sur les jeunes Kanak est bien vivant. La première mâchoire de cet étau est constituée du discours, largement répandu au sein de la société dominante, renvoyant constamment les jeunes Kanak à leurs difficultés d'insertion (échec scolaire, chômage, etc.)

dans le monde moderne. La seconde mâchoire de l'étau est formée par le discours des « non-jeunes » ou des « vieux » issus de la société kanak sur la perte identitaire et l'oubli de la coutume. Ceux-ci disqualifient les jeunes au sein de la société kanak puisqu'ils ne maîtriseraient pas les divers éléments du monde kanak hérités des anciens. Ce second type de discours pèse particulièrement lourd sur les épaules des jeunes qui ne vivent plus ou qui n'ont pas vécu en tribu, souvent représentée comme le berceau de l'identité kanak.

Les trois mois passés à partager le quotidien de certains jeunes de la commune de Koné m'ont permis de voir que si cet étau existe bel et bien dans l'esprit de plusieurs et se répercute dans leur quotidien, on ne peut les réduire à l'un ou l'autre des registres, encore moins les y enfermer, ce qui reviendrait à nier la diversité de leurs expériences ainsi que l'agencéité dont ils font preuve pour prendre part au monde. Il est indéniable qu'une frange de la jeunesse kanak vit des difficultés sociales et économiques qui rendent plus difficiles son insertion et sa participation au sein de la communauté. Il m'apparaît cependant important de questionner le type d'affirmation qui laisse croire que ces difficultés entraînent nécessairement une perte des valeurs et des principes kanak, ou encore un désintérêt envers la communauté et son destin. De plus, comme nous l'avons vu, les frustrations que les jeunes vivent face aux inégalités et aux obstacles ne nourrissent pas nécessairement une apathie ou, au contraire, une augmentation de gestes de révolte. Au contraire, les résultats de cette recherche montrent qu'ils font preuve d'ingéniosité pour tracer leur propre chemin vers un engagement politique et un plus grand contrôle sur leur vie. Les jeunes d'OJK usent des possibilités ouvertes par les politiques et programmes publics avec la conviction de pouvoir faire entendre leurs doléances et mettre en œuvre des projets structurants dans l'espoir d'un futur meilleur dont ils ne seront pas exclus. Loin d'être dépourvus, les jeunes ont compris que pour se constituer en acteur politique, ils doivent se doter d'une légitimité que peut leur donner l'association loi de 1901.

Les jeunes de Koné, qui font partie de la majorité démographique en province Nord et qui sont relativement moins marginalisés au plan social que ceux résidant en province Sud, ne tiennent donc pas un même discours d'opposition. Contrairement aux jeunes de Nouméa, lorsque les jeunes de Koné se mobilisent et s'adressent aux institutions politiques pour obtenir leur soutien, ils s'adressent surtout à d'autres Kanak. Cette situation, qui leur permet d'être moins focalisés sur leur identité kanak, apparaît plus propice à la valorisation de la pluri-appartenance des individus. Elle permet ainsi l'émergence d'une forme de participation dans les espaces publics plus « décomplexée » qui

rappelle le concept de « tigritude » que Wole Soyina¹⁷ oppose au concept de « négritude » utilisé par le mouvement de revendication noir. Le tigre, affirme-t-il, « ne proclame pas sa tigritude, il bondit sur sa proie et la dévore » (Mégevand, 2012 : 53). De la même façon, les jeunes d'OJK ne participent pas à construire la citoyenneté calédonienne en revendiquant d'abord et avant tout leur identité kanak ; ils le font en étant Kanak, tout simplement.

Notes

¹ Cet article est issu de mon mémoire de maîtrise en anthropologie réalisé dans le cadre du projet de recherche « Mouvements autochtones et redéfinitions contemporaines de la souveraineté : comparaisons intercontinentales » sous la direction de Natacha Gagné qui bénéficie d'une subvention Savoir du CRSH.

² Le terme « Kanak/kanak » est officiellement invariable en genre et en nombre (Trépiéd 2010a : 5).

³ Sur la prévalence des classes générationnelles en Nouvelle-Calédonie et sur les classes d'âges, voir Demmer (2002).

⁴ La notion d'« embrayeur », développée par Durham (2000) et adoptée par Laurent Jérôme (2010), consiste à appliquer la notion de shifter au terme « jeune ». En linguistique, le terme shifter fut introduit par Jakobson (1971) et Silverstein (1976) et peut être traduit par le terme « embrayeur » selon l'Office québécois de la langue française. La notion renvoie à un terme qui ne se rapporte à aucune signification sans référence à la situation de communication. Par exemple, « je, nous, vous, aujourd'hui et ici » sont des embrayeurs puisqu'ils renvoient au locuteur, au destinataire, au moment ou au lieu de l'énonciation » (Site de l'Office québécois de la langue française, cité par Jérôme 2010 : 43).

⁵ Le suffrage universel ne sera obtenu qu'en 1957. Auparavant, seulement certaines catégories de Kanak avaient le droit de vote, soit les anciens combattants, les catéchistes, les pasteurs, les chefs coutumiers, les moniteurs d'enseignement et les fonctionnaires (Graff 2003 : 175).

⁶ L'article 4 de l'accord de Nouméa institue une citoyenneté calédonienne en vertu des conditions fixées dans l'article 188 de la Loi organique no 99-109 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, c'est-à-dire, au corps électoral restreint. Ces conditions introduisent les critères de la date de naissance et de la durée de la résidence sur le territoire néo-calédonien. Aussi, il institue un corps électoral gelé puisque seules les personnes pouvant justifier de leur établissement en Nouvelle-Calédonie avant le 31 décembre 1994 et les nouveaux majeurs nés en Nouvelle-Calédonie pourront participer au référendum. Des conflits d'interprétation ont malgré tout perduré jusqu'à récemment sur le corps électoral. Pour des détails, voir Graff (2017).

⁷ Institut de la statistique et des études économiques Nouvelle-Calédonie.

⁸ Sur la genèse et l'évolution du Sénat coutumier, voir Demmer et Salomon (2017).

⁹ Pour la société kanak, l'expression « vieux » peut référer autant aux vivants, aux non-vivants qu'aux ancêtres. Dans cet article toutefois, j'entends principalement par « vieux » ceux qui sont vivants et qui, au sein de la société kanak, détiennent les savoirs et les connaissances sur la culture et qui sont souvent désignés comme étant les « coutumiers » (Salaün 2009 : 80). Ces derniers sont reconnus comme les personnes ayant le plus de légitimité pour se prononcer sur la coutume. Pour plus de détails sur le rôle de la coutume dans la hiérarchisation de la société kanak, voir Bensa (1995) et Bensa et Rivière (1982), ou sur les conflits intergénérationnels, voir Salaün 2009 et Lefevre 2017.

¹⁰ Les autochtones vivant en milieu urbain voient souvent leurs expériences de vie réduites à

une «perte identitaire» et à une «perte des liens» puisqu'ils se situent loin de la réserve, de la tribu et du territoire ancestral. Toutefois, des chercheurs tels que Strathern (1975), Jourdan (1995), Barnèche (2009), Girard (2009), Gagné (2013), LeFevre (2013), Mitchell (2013) et Vaudry (2013) démontrent que les autochtones vivant en milieu urbain continuent de répondre à des logiques qui leur sont propres et développent des stratégies pour s'engager et s'affirmer dans la société contemporaine selon leurs propres modes d'expression.

¹¹ Sur la scolarisation des Kanak pendant la période coloniale et le rapport contemporain des Kanak à l'école, voir Salaün (2005) et Salaün et Vernaudon (2009).

¹² Il faut toutefois préciser que «inactif» ne tient pas compte du travail en tribu, notamment l'agriculture d'autosubsistance (Hamelin *et al.*, 2008 :21).

¹³ À l'exception de Graziella qui ne souhaitait pas être anonyme, un pseudonyme remplace le nom de chacun des participants cités.

¹⁴ Au recensement de 2014, Koné comptait une population de 7340 habitants alors que Nouméa en comptait 99 926 (ISEE).

¹⁵ L'implantation du projet a généré une inflation des prix, en particulier dans les secteurs du foncier, de l'habitat et des produits de première nécessité (Grochain 2013 : 171).

¹⁶ Malgré la volonté d'accueillir des individus de toutes les communautés, les jeunes de l'association étaient tous Kanak ou, selon leurs propres termes, «métis kanak». Considérant le contexte démographique de la région et la marginalité des jeunes d'OJK, cette situation n'est pas surprenante.

¹⁷ Poète et dramaturge nigérian, premier auteur noir à recevoir le prix Nobel de littérature en 1986.

Références bibliographiques

Barnèche, Stéphanie. 2009. «Le Quartier-Tribu : stratégies et processus de construction identitaires des jeunes Mélanésien à Nouméa (Nouvelle-Calédonie)», dans Natacha Gagné et Laurent Jérôme (dir.). *Jeunesse Autochtones*. Québec, Les Presses de l'Université Laval : 61-78.

Barthélémy, Martine. 2000. *Associations : un nouvel âge de la participation ?*. Paris, Presses de sciences politiques.

Bénéï, Véronique. 2005. «Introduction : Manufacturing citizenship: Confronting Public Spheres and Education in Contemporary Words», dans Véronique Bénéï (dir.). *Manufacturing Citizenship. Education and Citizenhip in Europe, South Asia and China*. Londres, Routledge : 1-34

Bensa, Alban et Jean-Claude Rivierre. 1982. *Les chemins de l'alliance. L'organisation sociale et ses représentations en Nouvelle-Calédonie*. Paris, SELAF.

Bensa, Alban. 1995. *Chroniques Kanak. L'ethnologie en marche*. Paris, Ethnies-Documents.

Bucholtz, Mary. 2002. «Youth and cultural practice», *Annual Review of Anthropology*, 31 : 525-552.

Clarke, John *et al.*, 2014. *Disputing citizenship*. Londres, Policy Press.

Clinchamps, Nicolas. 2008. «Distorsions et corps électoraux en Nouvelle-Calédonie», *Pouvoirs*, 127 : 151-165.

Demmer, Christine et Benoît Trépied. 2017. «Introduction», dans Christine Demmer et Benoît Trépied (dir.). *La coutume kanak dans l'État. Perspectives coloniales et postcoloniales sur la Nouvelle-Calédonie*. L'Harmattan, coll. «Cahiers du Pacifique sud contemporain», hors-série, 3 : 13-23.

Demmer, Christine et Christine Salomon. 2017. «À propos du Sénat coutumier. De la promotion mélanésienne à la défense des droits autochtones», dans Christine Demmer et Benoît Trépied (dir.). *La coutume kanak dans l'État. Perspectives coloniales et postcoloniales sur la Nouvelle-Calédonie*. L'Harmattan, coll. «Cahiers du Pacifique sud contemporain», hors-série, 3 : 97-134.

Demmer, Christine. 2002. *Les Héritiers d'Eloi Machoro (1941-1985) : une génération nationaliste au pouvoir à Alââ et Kûôô, villages de Xaârâcûû (canala), Nouvelle-Calédonie*. Thèse de doctorat, Ethnologie, EHESS.

Demmer, Christine. 2007. « Autochtonie, nickel et environnement : une nouvelle stratégie Kanake », *Vacarme*, 39 : 43-48.

Dussy, Dorothé. 2012. *Nouméa, ville Océanienne ? S'appropriier la ville*. Paris, Karthala.

Gagné, Natacha et Catherine Neveu. 2009. « L'anthropologie et la "fabrique" des citoyennetés », *Anthropologie et citoyennetés*, 33, 2 : 7-24.

Gagné, Natacha. 2013. *Being Maori in the city. Indigenous Everyday life in Auckland*. Toronto, University of Toronto Press.

Girard, Marie-Pier. 2009. « La négociation de l'enfance dans les rues de Quito : les jeunes quechua face à l'idéal de l'Unicef », dans Natacha Gagné et Laurent Jérôme (dir.). *Jeunesse Autochtones*. Québec, Les Presses de l'Université Laval : 37-59.

Graff, Stéphanie. 2016. « Visibilité du destin commun et invisibilité de l'histoire : discours, célébrations et construction de la citoyenneté en Nouvelle-Calédonie », *Anthrovision* [en ligne], < <http://anthrovision.revues.org/2250> > (page consulté le 5 mars 2017).

Graff, Stéphanie. 2017. « Colonisation de peuplement et autochtonie : réflexions autour des questions d'autodétermination, de décolonisation et de droit de vote en Nouvelle-Calédonie », *Mouvements*, 91 : 24-34.

Grochain, Sonia. 2013. *Les dynamiques sociétales du projet Koniambo*. Païta, Institut Agronomique néo-Calédonien.

Hamelin, Christine et al. 2008. *Situation sociale et comportements de santé des jeunes en Nouvelle-Calédonie - Premiers résultats*. Rapport de recherche. Villejuif, INSERM.

Jakobson, Roman. 1971 (1957). « Shifters, Verbal Categories, and the Russian Verb » : 130-147, dans *Selected Writings*. Vol. 2, La Haye, Mouton.

Jérôme, Laurent. 2010. *Jeunesse, musique et rituels chez les Atikamekw (Haute-Mauricie, Québec) : Ethnographie d'un processus d'affirmations identitaire et culturelle en milieu autochtone*. Thèse de doctorat, département d'anthropologie, Université Laval.

Jourdan, Christine. 1995. « Masta Lui », dans Vered Amit-Talai et Helena Wulff (dir.). *Youth-culture : A Cross-Cultural Perspective*. London, Routledge : 201-222.

Kohler, Jean-Marie et al. 1985. « Jeunesse, ordre coutumier et identité canaque en Nouvelle-Calédonie », *Cahiers de l'OSTROM*, 21, 2-3 : 203-228.

Le Meur, Pierre-Yves. 2017. « Le destin commun en Nouvelle-Calédonie : entre projet national, patrimoine minier et désarticulations historiques », *Mouvements*, 91 : 35-45.

LeFevre, Tate. 2013. *Indigeneity, Youth and the Cultural Politics of the Possible*. Thèse de doctorat. Department of Anthropology, New York University.

LeFevre, Tate. 2015. « "Nous ne sommes pas des délinquants !" L'autorité coutumière et la marginalisation de la jeunesse urbaine kanak », *Ethnies*, 37-38 : 254-267.

Les Nouvelles Calédoniennes. 2014. « 17h, les violences éclatent », *Les Nouvelles Calédoniennes*, 28 mai. <N.D> (Consulté le 5 février 2015).

Mager, Gérard. 2001. « "La jeunesse n'est qu'un mot" À propos d'un entretien avec Pierre Bourdieu », *Agora débat/jeunesses*, 26 : 137-142.

Mégevand, Martin. 2012. « Soyinka, Senghor : retour sur un différent », *ponti/pont -Langues, littératures, Civilisation des Pays Francophone*, 12 : 51-69.

Merle, Isabelle. 2010. « Les ambigüités du statut personnel en droit colonial », dans Natacha Gagné, Martin Thibault et Marie Salaün (dir.). *Autochtonies. Vues de France et de Québec*. Québec, Les Presses de l'Université Laval : 143-150.

- Mitchell, Jean. 2013. « "Tuer le temps" dans une ville postcoloniale. Les jeunes et les quartiers à Port-Vila (Vanuatu) » dans Éric Wittersheim et Dorothe Dussy (dir.). *Villes invisibles. Anthropologie urbaine du Pacifique*. Paris, l'Harmattan : 247-284.
- Mohamed-Gaillard, Sarah. 2003. « De la prise de possession à l'accord de Nouméa : 150 ans de liens institutionnels et politiques entre la France et la Nouvelle-Calédonie », *Journal de la Société des Océanistes*, 117 : 171-186.
- Naepels, Michel. 1998. *Histoires de terres Kanakes*. Paris, Éditions Bélin.
- Neveu, Catherine. 2008. « Introduction : citoyenneté », *Anthropologica*, 50, 2 : 287- 293.
- Neveu, Catherine. 2003. *Citoyenneté et espace publique. Habitants, jeunes et citoyens dans une ville du Nord*. Villeneuve d'Ascq : Presses Universitaires de Septentrion.
- Neveu, Catherine. 2005. *Anthropologie de la citoyenneté*. Document de synthèse. Université de Provence.
- Peters, Evelyn et Chris Andersen. 2013. *Indigenous in the city*. Vancouver, UBC press.
- Poirier, Sylvie. 2009. « Introduction : Les dynamiques relationnelles des jeunes autochtones », dans Natacha Gagné et Laurent Jérôme (dir.). *Jeunesse Autochtones*. Québec, Les Presses de l'Université Laval : 21-36.
- Salaün, Marie et Jacques Vernaudo. 2009. « La citoyenneté comme horizon : destin commun, demande sociale et décolonisation de l'école en Nouvelle-Calédonie aujourd'hui », *Anthropologie et société*, 33 : 63-80.
- Salaün, Marie. 2005. *L'école indigène. Nouvelle Calédonie, 1885-1945*. Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Salaün, Marie. 2009. « Une parentalité disqualifiée ? Être jeunes parents kanak en Nouvelle-Calédonie aujourd'hui », dans Natacha Gagné et Laurent Jérôme (dir.). *Jeunesse Autochtones*. Québec, Les Presses de l'Université Laval : 79-95.
- Salaün, Marie. 2014. « Des Kanaks au Québec. L'expérience de jeunes autochtones calédoniens en formation aux métiers de la mine à Rouyn et à Sept-Îles », *Recherche amérindiennes au Québec*, 44, 2-3 : 55-62.
- Silverstein, Michael. 1976. « Shifters, Linguistic Categories, and Cultural Description » dans Keith H. Basso et Henry A. Shelby (dir.). *Meaning in anthropology*. Albuquerque, University of New Mexico Press : 11-55.
- Strathern, Marilyn. 1975. *No money on our skins : Hagen migrants in Port Moresby*. Port Moresby, New Guinea Research Unit, Australian National University.
- Târâ à Pitu. 2014. « Koné, le besoin de faire ensemble », *Târâ à Pitu*, 47 : 10.
- Tjibaou, Jean-Marie. 1989. « La renaissance culturelle mélanésienne en Nouvelle-Calédonie. Entretien avec Jean-Marie Tjibaou (mars 1984) », *Ethnies*, 4, 8-9-10 : 74-78.
- Trépied, Benoit. 2010a. *Une mairie dans la France coloniale. Koné, Nouvelle-Calédonie*. Paris, Karthala.
- Trépied, Benoit. 2010b. « "Deux couleurs, un seul peuple" Les paradoxes de l'Union Calédonienne pré-indépendantiste dans la commune de Koné », dans Elsa Faugère et Isabelle Merle (dir.). *La Nouvelle-Calédonie vers un destin commun ?*. Paris, Karthala : 61-79.
- Vaudry, Stéphanie. 2013. *Être Inuit, jeunes et vivre en ville : le cas ottavien*. Thèse de maîtrise, Département de sociologie et d'anthropologie, Université d'Ottawa.
- Wittersheim, Éric. 2006. *Des sociétés dans l'état : anthropologie postcoloniales en Mélanésie*. Montreuil, Éditions Aux lieux d'être.

Législations (classement chronologique)

Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association. 1901.

<<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006069570&dateTexte=20090506>>

(Page consultée le 28 avril 2016).

Accords de Matignon-Oudinot. 1988.

<http://www.mncparis.fr/uploads/accords-de-matignon_1.pdf>

(Page consultée le 28 avril 2016).

Accord de Nouméa (Accord sur la Nouvelle-Calédonie signé à Nouméa le 5 mai 1998). 1998.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000555817>

(Page consultée le 28 avril 2016).

Loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie. 1999.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000393606>

(Page consultée le 28 avril 2016).